

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2018/.....²⁵⁵/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2018/049/AN
DU 20 JUIN 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

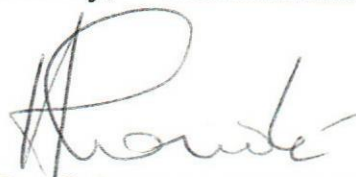
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2018/049/AN du 20 juin 2018, portant Code de Protection de la Faune Sauvage et de Réglementation de la Chasse.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 OCT. 2018


Prof. ALPHA CONDE